

# INDEMNITÉ INFLATION

## COMMENT ÇA MARCHE ?

L'INDEMNITÉ INFLATION EST UNE AIDE EXCEPTIONNELLE ET INDIVIDUELLE DE 100€ À LA CHARGE DE L'ÉTAT AFIN DE PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION CONSTATÉE FIN 2021.

### POUR LES SALARIÉS

- 1 AVOIR UNE ACTIVITÉ au mois d'octobre 2021
- +
- 2 AVOIR PERÇU UNE RÉMUNÉRATION INFÉRIEURE À UN PLAFOND 26 000€ BRUTS, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021 (rémunération hors indemnités versées par les caisses de congés (indemnité de congés payés, prime de vacances) et avant abattement
- +
- 3 ÊTRE ÂGÉ D'AU MOINS 16 ANS au 31 octobre 2021

**!** L'indemnité sera versée y compris lorsque le salarié n'est plus employé au moment du versement, comme c'est le cas de l'intéressement et de la participation

Le plafond n'est pas proratisé en fonction de la durée du temps de travail mais en fonction de la durée du contrat pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021

Pour les salariés bénéficiant de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels (DFS), pour lesquels on retient la rémunération brute soumise à cotisations avant application de la DFS, les frais professionnels, qui sont dès lors exclus de l'assiette des cotisations et contributions sociales, ne doivent pas être réintégrés à la rémunération du salarié, pour vérifier l'éligibilité au regard de la condition de revenu.

Pour les salariés ne bénéficiant pas de la DFS, la rémunération à prendre en compte est celle servant d'assiette aux cotisations et contributions sociales. En pratique, l'indemnité de panier pour la fraction supérieure à 9,40€ (seuil d'exonération applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) et l'indemnité de transport pour la fraction supérieure à la limite d'exonération qui dépend du nombre de kms parcourus aller/retour depuis le siège de l'entreprise ou du domicile du salarié jusqu'au chantier devront par exemple être inclus pour apprécier le respect de la condition de revenu.

### CAS PARTICULIERS

#### → LES SALARIÉS EN CONTRATS COURTS HORS INTÉRIM (CDD inférieurs à 1 mois)

En cas de cumul de plusieurs contrats de travail par un salarié au cours d'un même mois, le déclenchement de la prime ne sera pas automatique (si le temps de travail cumulé chez un même employeur est inférieur à 20h).

Le bénéficiaire doit se signaler auprès d'un de ses employeurs, et en priorité vers celui avec lequel la relation de travail est toujours en cours (ou à défaut celui avec lequel la relation de travail a commencé en premier)

#### → LES SALARIÉS INTÉRIMAIRE

Versement de l'indemnité par l'entreprise de travail temporaire

#### → LES SALARIÉS MULTI-EMPLOYEURS

→ LES APPRENTIS, AYANT EU UNE ACTIVITÉ AU MOIS D'OCTOBRE, percevront l'indemnité de leur employeur comme les autres salariés

#### ! L'INDEMNITÉ INFLATION NE PEUT ÊTRE PERCUE QU'UNE SEULE FOIS PAR LE SALARIÉ

Le salarié qui a eu au cours du mois d'octobre plusieurs employeurs recevra l'indemnité auprès de l'employeur principal, c'est-à-dire celui avec lequel la relation de travail est toujours en cours, ou à défaut celui pour lequel il a effectué le plus d'heures durant le mois d'octobre. Le salarié est tenu d'informer les autres employeurs qui seraient susceptibles de leur verser l'indemnité, afin de ne pas recevoir un double versement.

## POUR L'ENTREPRISE

### VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ

VERSEMENT EN DÉCEMBRE 2021  
OU AU PLUS TARD LE 28 FÉVRIER 2022

L'employeur devra faire figurer une ligne dédiée sur le bulletin de paie sous le libellé "Indemnité inflation - aide exceptionnelle de l'État"

### QUID DU REMBOURSEMENT ?

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DU MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES

1

DÉCLARER LE MONTANT VERSÉ À L'ORGANISME DE RECOUVREMENT des cotisations sociales dont elles relèvent (URSSAF)

+

2

DÉDUIRE LES COTISATIONS SOCIALES dues au titre de l'échéance suivant immédiatement le versement de l'indemnité

### ET POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS?

LES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS PEUVENT AUSSI BÉNÉFICIER DE L'INDEMNITÉ D'INFLATION

Pour garantir la simplicité du dispositif "Prime inflation" c'est l'URSSAF qui vous versera directement et en une fois l'indemnité

LE VERSEMENT EST AUTOMATIQUE

=

DIRECTEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE\*

=

AUCUNE DEMARCHE N'EST À EFFECTUER

\* Une campagne d'emailing de l'Urssaf est prévue pour inviter les travailleurs non-salariés concernés à transmettre leurs coordonnées bancaires sur leur espace connecté pour en bénéficier

### CALENDRIER



#### COURANT DÉCEMBRE

Première vague de versements pour les 75% d'usagers dont le RIB est déjà connu de l'URSSAF



#### COURANT JANVIER 2022

Deuxième vague de versements pour les 25% restant dont l'URSSAF n'a pas les coordonnées bancaires\*

### CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR LES INDÉPENDANTS CLASSIQUES

1 AVOIR ÉTÉ EN ACTIVITÉ

au cours du mois d'octobre 2021

+

2 AVOIR DÉCLARÉ UN REVENU D'ACTIVITÉ

INFÉRIEUR À 2 000€ NETS PAR MOIS\*

pour l'année 2020

En cas de création de l'activité sur la période janvier-octobre 2021, cette condition n'est pas vérifiée.

\* Ce revenu correspond aux revenus professionnels déclarés au titre de l'année 2020 pour le calcul des cotisations et contributions sociales

### LES CONJOINTS COLLABORATEURS BÉNÉFICENT ÉGALEMENT DE L'AIDE.

Les critères sont les suivants :

- ➔ Être résident en France
- ➔ Être ou avoir été en activité au cours du mois d'octobre 2021
- ➔ Que le chef d'entreprise remplit les conditions d'éligibilité sur le revenu

POUR EN SAVOIR +